

MULTICAP

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	: Multicap
Numéro d'autorisation	: 2160792
Substance active	: Captane 800 g/kg 80% w/w N° CE: 205-087-0 CAS No.: 133-06-2
No. de la substance	: 300000000189

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide; Utilisation professionnelle.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse	: Belcrop BV Tiensestraat 300 3400 Landen Belgique
Téléphone	: +32 11 59 83 60
Téléfax	: +32 11 59 83 61
Adresse électronique Point de contact	: info@belcrop.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No. 1272/2008)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

MULTICAP

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H351 - Susceptible de provoquer le cancer H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
Conseils de prudence	:	P102 - Tenir hors de portée des enfants P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée
Mentions de danger spécifiques de l' UE		EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Phrases supplémentaires pour PPP		SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui s'appliquent à ce produit. Délai de rentrée: 48 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

2.3 Autres dangers

PBT & vPvB		Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.
Informations relatives aux perturbateurs endocriniens		Aucun(e) connu(e).
Polluants organiques persistants		Sans objet

MULTICAP

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Captane	133-06-2	205-087-0	613-044-00-6	75 - 85	Acute Tox. 3 (H331) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400)		M=10	Aucune donnée disponible
Alkylinaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	614-476-8		2 - 4	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
Benzenesulfonic acid, hydroxy-, polymer with formaldehyde, phenol and urea, sodium salt	102980-04-1	-		1 - 4	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
disodium maleate	371-47-1	206-738-1		< 1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335)			Aucune donnée disponible
Silice cristalline	14808-60-7	238-878-4		< 0.1	Aucune donnée disponible			Aucune donnée disponible
Toluène	108-88-3	203-625-9	601-021-00-3	< 0.01	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 2 (H225)			01-211947131-0-51

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

MULTICAP

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours: Attention à votre propre protection.
En cas d'inhalation:	: Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau:	: Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
En cas de contact avec les yeux:	: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
En cas d'ingestion:	: Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel	Utiliser l'équipement de protection individuel requis de premiers secours

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Pas d'information disponible.
-----------	---------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	: Traiter les symptômes.
-----------------	--------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction non-appropriés	: Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	: Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

MULTICAP

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
---	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	: Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	: Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	: Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8 pour information de protection individuelle. Voir Rubrique 13 pour information des considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	: Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
---	---

MULTICAP

Remarques générales en matière d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation : Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) : Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Captane 133-06-2		TWA: 5 mg/m ³
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Acide carbolique 108-95-2	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m ³ *	TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 15.6 mg/m ³ *
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ *	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ *

Niveau dérivé sans effet (DNEL): Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains : Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

MULTICAP

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Aspect			
État physique	: granules		
Couleur	: beige		
Odeur	: Aromatique		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 8,9 - 9,9	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: Aucune donnée disponible		Sans objet
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable	EEC A.10	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: Aucune donnée disponible		
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow :			Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Température d'auto-inflammabilité °C	: 382 C	EEC A.16	
Température de décomposition °C	: Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm ² /s 40 °C	: Sans objet		

MULTICAP

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : 0.62 CIPAC MT 186

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif
Propriétés comburantes : Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 5000	Rat	OPPTS 870.1200	
CL50 par inhalation mg/l	: Aucune donnée disponible			Sans objet granules
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: Sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

MULTICAP

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Captane : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Captane : H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction

Nom chimique

Captane : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

STOT - exposition unique

Nom chimique

Captane : Non classé

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Captane : Non classé

Danger par aspiration

Nom chimique

Captane : Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes: Aucune information disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 0.17	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	Statique
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 4.30	Daphnia magna	OCDE 202	semi-static
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 4.07	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	Statique
Autres végétaux CE50 mg/l	: Aucune donnée disponible			Aucune donnée disponible
<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: 0.24	Rainbow trout		
Crustacés NOEC mg/l	: 0.675	Daphnia magna		
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Autres végétaux NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Toxicité terrestre				
Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg				
Nom chimique				
Captane	: >2000	Canard colvert		

MULTICAP

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Eau DT50 jours

Nom chimique

Captane : <1 251 °C

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Captane : 0.5 - 5.7 aerobic 251 °C

Biodégradation

Nom chimique

Captane : N'est pas facilement biodégradable OCDE 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow Nom chimique			
Captane	: 2.57		pH 7 ; 25°C

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique

Captane : 113 - 250

12.4 Mobilité dans le sol

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Adsorption/désorption Nom chimique			
Captane	: 29 - 198		KOC

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune informations disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune informations disponible.

MULTICAP

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Déchets de résidus/produits inutilisés** : L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter dans les égouts.
- Emballages contaminés** : Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.
- Autres informations** : Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

- 14.1 Numéro ONU** UN3077
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Captan)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9
- 14.4 Groupe d'emballage** III
- Description** UN3077, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A.(Captan), 9, III
- 14.5 Danger pour l'environnement** Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales** 274, 335, 601, 375
- Code de classification** M7

RID

- 14.1 Numéro ONU** UN3077
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Captan)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9
- 14.4 Groupe d'emballage** III
- Description** UN3077, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A.(Captan), 9, III
- 14.5 Danger pour l'environnement** Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales** 274, 335, 375, 601
- Code de classification** M7

MULTICAP

IMDG

14.1	Numéro ONU	UN3077
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Captan)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Description	III UN3077, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A.(Captan), 9, III
14.5	Danger pour l'environnement	Oui
	Polluant marin	P
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	274, 335, 966, 967, 969
	N°d'urgence	F-A, S-F
	IMDG stockage et séparation	Category A SW23 Aucune information disponible
14.7	Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

IATA

14.1	Numéro ONU	UN3077
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (Captan)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Description	III UN3077, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A.(Captan), 9, III
14.5	Danger pour l'environnement	Oui
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	A158, A179, A97, A197
	Code ERG	9L



Remarque : UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides .

MULTICAP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Réglementations nationales

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014): Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Toluène - 108-88-3	48.	

Polluants organiques persistants

Sans objet

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des mentions de danger citées dans Rubrique 2 et 3.

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H311 - Toxique par contact cutané

MULTICAP

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte complet pour autres abréviations

ADR – Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route; BPL – Bonnes pratiques de laboratoire; bw – Poids corporel; CEx – Concentration associée à x % de réponse; CExr – Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; CI50 – Concentration inhibitrice de 50 %; CL50 – Concentration létale médiane; DL50 – Dose létale médiane; EmS –IMO Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses; ETA – Estimation de la toxicité aiguë; Facteur M – Facteur de multiplication; FCB – Facteur de bioconcentration; IATA – Association du transport aérien international; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO – L'Organisation Maritime Internationale; LCS – Limite de Concentration Spécifiques; N.S.A. – Non Spécifiée par Ailleurs; NO(A)EC – Concentration sans effet (nocif) observable; NO(A)EL – Dose sans effet (nocif) observable; OECD – Organisation de coopération et de développement économiques; PBT – Persistant, bioaccumulable et toxique; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; UFI – Identifiant unique de formulation; UN – Nations Unies; VLEP - Valeurs limites d'exposition professionnelle; vPvB – très persistante et très bioaccumulable

Autres informations

Autres informations : Révision complète.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.